



Perte d'un emploi après un arrêt de travail

Par **romainbrosset**, le **22/07/2009** à **17:37**

Bonjour, je travaille pour Manpower de Caen pour l'entreprise Blini à Troarn depuis mai 2009. Manpower me faisait des contrats à la semaine. Je devais travailler la semaine du 6 au 10 juillet 2009 (je n'ai jamais eu le contrat) mais malheureusement, j'ai perdu mon frère dans un accident de la route le samedi 4 juillet 2009. Le lundi 6 juillet j'ai été chez mon médecin, il m'a donné un arrêt de travail d'une semaine car je n'allais pas bien. J'ai contacté Manpower pour les prévenir, et je leur ai envoyé l'arrêt et l'acte de décès. Le lundi 13 juillet je les ai rappelés pour reprendre mon travail et ils m'ont dit qu'il n'avait plus besoin de moi (ils m'ont remplacé). Hier j'ai reçu une lettre de Manpower qui disait qu'il me renvoyait l'arrêt de travail car ils disent que je ne travaille plus pour eux et qu'il faut que je l'envoie au Pôle emploi. J'aurais voulu savoir si Manpower a le droit après un arrêt de travail de ne plus me reprendre? Merci de répondre.

Par **Visiteur**, le **23/07/2009** à **20:57**

Bonsoir, je suis désolée pour votre frère. Je devais travailler la semaine du 6 au 10 juillet 2009 (je n'ai jamais eu le contrat). Vous deviez... mais sans contrat vous n'étiez pas embauché... Manpower n'a pas de pitié... malheureusement pour vous, vous n'y pouvez rien. J'aurais voulu savoir si Manpower a le droit après un arrêt de travail de ne plus me reprendre? Vous n'aviez pas de contrat... Manpower est dans son droit...